

OFFRE VISANT LE RÉGIME DE RETRAITE

Dans son offre du 25 septembre dernier, l'employeur propose que les futurs employés soient visés par un régime de retraite à cotisations déterminées. Toutefois, il ne se rend pas compte ou refuse de reconnaître que les changements proposés toucheraient également les membres de l'actuel régime de retraite à prestations déterminées.

Dans le cadre du régime à prestations déterminées actuel, vos cotisations et **les cotisations correspondantes de l'employeur** sont versées au régime. Le régime investit et gère cet argent afin de fournir un pourcentage prédéterminé, multiplié par votre nombre d'années de service, en fonction des cinq (5) années où votre salaire brut était le plus élevé. Le régime prévoit une rente viagère de 1,3 % par année et des prestations de raccordement de 0,7 % par année, basées sur les années de service ouvrant droit à pension.

Aux termes du régime à cotisations déterminées proposé par l'employeur, les cotisations des employées et employés et **un montant moindre versé par Postes Canada** seraient déposés dans le régime afin d'être investis et gérés par celui-ci. Avec un tel régime, il est impossible de connaître le montant des prestations que l'on recevra à la retraite, car ce montant dépend du rendement des investissements du régime. Si une travailleuse est sur le point de prendre sa retraite ou vient de la faire et qu'elle est confrontée à un effondrement des marchés boursiers, comme en 2008, ou au début d'une pandémie, elle aura du mal à financer sa retraite. Si elle est sur le point de prendre sa retraite, cette travailleuse pourrait alors être obligée de reporter sa retraite et attendre que les marchés se rétablissent. Toutefois, si elle a pris sa retraite juste avant l'effondrement des marchés, elle fera alors face au pire des scénarios : elle devra utiliser ses prestations de retraite, qui pourraient être inférieures au montant qu'elle a cotisé au régime, et son fonds de retraite se trouvera amoindri lorsque les marchés se rétabliront.

Pour les participantes et participants au régime à prestations déterminées actuel, le fait qu'aucune nouvelle personne ne cotisera à cette partie du régime marquera le début de la « liquidation » ou de la fin du régime.

Le pourcentage du test de continuité chutera rapidement et, dans un délai relativement court, le nombre de personnes recevant des prestations du régime sera supérieur au nombre de personnes cotisant au régime.

Lorsque la dernière personne cotisant au régime à prestations déterminées prendra sa retraite, le régime devra recourir à l'évaluation de solvabilité pour déterminer s'il y a assez d'argent pour payer à chaque participante et participant ce qui lui a été promis. D'une manière ou d'une autre, un tel scénario pourrait donner lieu à une détérioration de la situation financière de Postes Canada.

Le régime de retraite à prestations déterminées actuel est surfinancé à 131 % selon l'évaluation de la continuité, et à 107 % selon l'évaluation de la solvabilité. Cette « surcapitalisation » a permis à Postes Canada de bénéficier d'un congé de cotisation au régime depuis mai 2023, et ce congé se poursuivra au moins jusqu'en mai 2025.

Au fil des ans, notre régime de retraite a connu des hauts et des bas, mais il est aujourd'hui en très bonne santé et remplit efficacement son rôle. La solution la plus sûre pour les participantes et participants actuels et futurs au régime est que tous les employés continuent de cotiser au régime existant de la même manière qu'aujourd'hui. **L'offre de Postes Canada, qui consiste à transférer tous les risques aux employées et employés, est inacceptable!**

Pour obtenir des mises à jour sur les négociations et d'autres nouvelles du Syndicat par courriel, abonnez-vous à Somm@ire : www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité!



Jan Simpson
Présidente nationale

